

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Me Virginie Collart en qualité de seconde adjointe au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Maxence Druelle-Fourniez, conseiller municipal, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à la communication, à la gestion des relations avec les entreprises et les commerces, auprès de Me Virginie Collart.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, M. Maxence Druelle-Fourniez, est nommé conseiller municipal délégué auprès de Me Virginie Collart, adjointe au maire aux finances de la commune, et aux moyens généraux, pour intervenir dans les dossiers affairant à la communication et aux relations avec les entreprises et les commerçants.

Elle remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés à la modernisation des outils de communication de la commune, relations interservices, relations avec les partenaires et professionnels.
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 :

Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.



Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT